



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

ANNEXE I à l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° du relatif à l'exploitation durable des algues de rive en Bretagne

LISTE DES ESPECES ET ZONES DE RECOLTE D'ALGUES DE RIVE A TITRE PROFESSIONNEL EN BRETAGNE

Groupes d'algues de rive dont la récolte à titre professionnel doit faire l'objet d'une demande d'autorisation administrative	
1	Fucus spp et Himanthalia elongata
2	Ascophyllum nodosum
3	Laminaria spp (digitata, saccharina, etc.)
4	Ulves spp
5	Porphyra umbilicalis
6	Palmaria palmata
7	Chondrus spp et mastocarpus
8	Autres espèces

Zones de récolte d'algues de rive à titre professionnel (voir carte)	
Ille-et-Vilaine	Ensemble du département
Côtes d'Armor	Ensemble du département
Finistère	<u>Zone A :</u> De la limite du département des Côtes d'Armor à la cale du Vougot
	<u>Zone B :</u> De la cale du Vougot à la presqu'île de Saint-Laurent (parallèle 48°31'N)
	<u>Zone C :</u> Archipel de Molène – Ouessant
	<u>Zone D :</u> De la presqu'île de Saint Laurent (parallèle 48°31' N) à la pointe de Saint-Mathieu, à l'exception de l'archipel de Molène-Ouessant
	<u>Zone E :</u> De la Pointe de Saint-Mathieu à la limite du département du Morbihan
Morbihan	Ensemble du département